

L'indépendant

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ANALYSES N° 1505 & 1506 DES JEUDIS 5 & 12 MAI 2022 * 29ÈME ANNÉE * PRIX : 3000 FG * ZONE CEFA : 500

TRANSITION

P.2



Le CNT, un autre dragon en papier!

Inculpation de Kassory et Cie

« Il est nécessaire que la Guinée se normalise... »,

dixit Bah Oury

P.2

Saisie de faux médicaments

« Nous sommes chanceux d'avoir tout le poids politique du CNRD » (Dr Manizé)

P.7

P.5



Ibrahima Keita, sur les raisons de son départ de l'UDRG

«...Je ne peux pas accepter que cela passe par moi...»

Transition

Le CNT, un autre dragon en papier !

Le conseil national de la transition (CNT) a adopté la durée de la transition, ce mercredi 11 mai 2022. Au lieu des 39 mois proposés par le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD), l'institution en charge de la législation a voté 3 ans pour le retour



à l'ordre constitutionnel, soit moins de 3 mois que la junte. Une réduction jugée insignifiante par bon nombre d'observateurs.

Le Front national pour la défense de la constitution (FNDC), les acteurs politiques membres du G58 et du RPG/AEC n'ont pas pris assez de temps pour rejeter cette adoption. D'ailleurs chaque entité appelle ses militants à la mobilisation pour une reprise des manifestations.

Annoncé comme une véritable force lors de l'ins-

tallation de ses membres, le CNT n'a finalement été qu'un dragon en papier. Ce conseil, qui devait rappeler la principale mission d'une transition aux tombeurs d'Alpha Condé à savoir l'organisation des élections, a plutôt déroulé le tapis rouge aux putschistes. Mais pas étonnant pour qui connaît la manière dont ses membres ont été choisis.

Au moment où, la classe politique dénonce la violation de l'article 77 de la charte de la transition, qui stipule que *"la durée de la transition sera fixée de commun accord entre les forces vives de la nation et le comité national du rassemblement pour le développement"*, Dr Dansa Kourouma et Cie s'érigent en défenseur plutôt qu'en contrôleur des actions de l'exécutif.

Tout comme ses prédécesseurs, ce CNT, nonobstant la présence en son sein des cadres à la probité morale irréprochable, ne sera aussi qu'une simple chambre d'enregistrement, au grand dam et à la grande déception du peuple martyr de Guinée, qui a tant souffert de ses intellos.

Comme disait Tierno Monénembo dans son roman *crapauds-brousse* *"...Maintenant elle comprenait que ce n'étaient que des espoirs ratés, eux qui auraient dû être la solution, ils ne l'étaient en rien, c'étaient plutôt eux le vrai problème à la lumière de la vérité"*.

Sadjo Diallo

Inculpation de Kassory et Cie

« Il est nécessaire que la Guinée se normalise... », dicit Bah Oury

Depuis le coup d'État intervenu le 5 septembre 2021, la majorité des ministres du régime déchu sont poursuivis devant la cour de répression des infractions économiques et financières, pour "détournement de deniers publics". C'est le cas du Premier ministre Dr Ibrahima Kassory Fofana et des anciens ministres Mohamed Diané, Oyé Guillavogui, Ismaël Djoubate, Louceny Camara, Albert Damatang Camara, Ibrahima Kalil kaba, Ibrahima kourouma etc.



Invité à réagir suite à ces inculpations, le président de l'UDRG fait savoir que lorsque la CRIEF a été créée tous les acteurs politiques de tous les bords ont salué la mise en place de cette institution judiciaire. *"Parce que le mal de la Guinée, c'est principalement cette corruption endémique qui appauvrit le pays qui aurait pu être leader de la région ouest-africaine aujourd'hui. Cette corruption n'a pas commencé maintenant. C'est cette longue histoire et tous les gouvernants qui se sont succédé ont mis formellement la question de la lutte contre les détournements de deniers publics qui est la corruption comme étant cheval de bataille. Et même des campagnes électorales ont été placées sous ce thème"*, regrette Bah Oury.

Plus loin, le leader de

l'UDRG ajoute ceci : *"pour le moment, vous savez qu'une procédure judiciaire n'est pas à commenter parce que ça rentre dans un domaine spécifique. Mais je dois dire qu'à titre personnel, sur le plan humain, j'ai de grand sentiment pour l'ancien Premier ministre Dr Ibrahima Kassory Fofana. Et je suis peiné le voir dans ces conditions. Mais en tant que citoyen il est nécessaire que la Guinée se normalise que les deniers publics soient gérés correctement. Et quelque soit le responsable à tout moment qu'il se rende compte qu'il est redevable et qu'il doit rendre compte au pays, à la nation de sa gestion et de ses faits. C'est une nécessité absolue. C'est valable pour ceux qui sont inquiétés aujourd'hui. C'est valable aussi pour ceux qui seront là demain. Et l'hémor-*

ragie financière du pays et la manière dont les ressources publiques sont gérées doivent fondamentalement changer pour espérer un avenir meilleur pour les Guinéens et pour la Guinée ».

Amadou Tidiane Diallo

Avis très important

Pour vos avis, annonces et publicités, Publireportages, couvertures médiatiques et abonnements, contactez le service commercial et marketing au

Tél. : 664 63 09 53 / 622 04 62 21

E-mail : lindependantguinee@gmail.com

L'indépendant

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Dar-Es-Salam sur la route Leprince
Commune de Ratoma
Email: lindependantguinee@gmail.com
- Tél : 664.63.09.53 - BP: 2427
Conakry

Redacteur en chef

Amadou Sadjo DIALLO: 624 37 26 68
Email: dialloamsadjo@gmail.com

Comité de rédaction

Amadou Sadjo DIALLO
Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Moussa THIAM

P.A.O

N. S. SOUMAORO

Recouvrements, Abonnements, Marketing, Publicités & Annonces

Mamadou Aliou Diakité Tél.
664.63.09.53/
622.04.62.21

E-mail: madalga1@gmail.com

Distribution: SPIC / Maison du Livre

Impression: SPIC/Imprimerie Warh Business Groupe

Lisez le journal numérique sur le site www.kefinafasso.com

Antonio Guterres,
SG des Nations-Unies

«La Guinée c'est peut-être la situation où le dialogue est plus difficile»

Le secrétaire général des Nations-Unies est revenu sur la transition en cours, en Guinée au Mali et au Burkina Faso. En tourné en Afrique de l'ouest, António Guterres a invité les trois pays qui sont en période de transition, de rétablir l'ordre constitutionnel dans les plus brefs délais.

Si au Mali les militaires veulent rester au pouvoir pendant encore deux ans, au Burkina Faso et en Guinée c'est le contraire qui se produit. Le lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba et colonel Mamady Doumbouya veulent faire trois années de transition.

Invité sur RFI, le jeudi 05 mai 2022, le patron de l'ONU a fait savoir que les situations de ces trois pays sont différentes. C'est pourquoi, il rassure ne pas en train de

prêcher dans le désert. « Non, je crois que les situations sont différentes. La Guinée c'est peut-être la situation où le dialogue est plus difficile. En ce qui concerne le Mali c'est vrai qu'il y a encore une proposition de deux ans. Et c'est vrai qu'ils ont commencé par 5 et que le dialogue continue. Alors espérons que ce soit possible de trouver une solution. Et au Burkina je crois que le caractère du coup d'État a été différent. Au Burkina il y a une situation d'extrême fragilité. Et le dialogue continue. Et je m'attends que ce soit possible



d'avoir une solution au Burkina qui soit acceptable en matière de délai de la transition », souligne António Guterres secrétaire général des Nations Unies.

Amadou Tidiane Diallo

Guinée

Le CNT dévoile le chronogramme de la durée de la transition

Le Conseil National de la Transition (CNT) était en plénière, ce mercredi 11 mai 2022. Le sujet inscrit à l'ordre du jour, l'examen et l'adoption du projet du chronogramme de la durée de la transition de 39 mois proposée par le chef de l'Etat. Parmi les 81 membres du CNT, 78 étaient présents dont 2 absents et un excusé.

Malgré les exigences de la CEDEAO et des grands partis politiques notamment l'UFDG, l'UFR, le RPG etc... Le chef de la junte militaire a opté pour une durée de transition de 39 mois avant



de rendre le pouvoir aux civils.

Une durée qui n'a pas été acceptée à l'unanimité par les membres du CNT qui étaient en plénière ce mercredi. Ils approuvent la durée de 36 mois soit trois ans. Nonobstant des bisbilles entre le président du

CNT Dr Dansa Kourouma et certains conseillers issus de l'UFDG et du RPG arc-en-ciel, la durée a été adoptée par la majorité des conseillers.

L'éléphant qui a été annoncé n'a été qu'une souri...

Amadou Tidiane Diallo

CRIEF

« Il faut que les anciens ministres sous le régime Conté soient poursuivis » (Me Hamidou Barry)

La Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières (CRIEF) a engagé des poursuites contre des anciens dignitaires du régime Conté depuis quelques mois.

Mais pour beaucoup, ces poursuites doivent être étendues aux anciens ministres sous le règne du feu général Lansana Conté.



Dans un entretien accordé à un de nos reporters Me Hamidou Barry, président de la Coalition Guinéenne pour la Cour Pénale Internationale (CG-CPI) a d'abord salué le travail que la CRIEF est en train de faire.

C'est pourquoi d'ailleurs, il plaide pour que les poursuites soient élargies aux anciens ministres de feu général Lansana Conté.

« L'acte que la CRIEF est en train de mener est à saluer. C'est la première fois que nous voyons des anciens ministres en prison et le président blessé. Elle ne doit pas se limiter aux ministres et haut cadres. Les actions

doivent être étendue à tous les agents de l'Etat et fonctionnement qui ne sont pas connus mais qui se sont enrichis illicitement et détournés les fonds de l'Etat. Si la CRIEF continue ces actions là, on va toucher tous les secteurs (santé, finance, impôts, douane et justice) ça sera l'occasion de réduire la corruption. Nous avons tous intérêt à ce que la justice là marche. Il faut que ces poursuites intéressent les anciens ministres de Lansana Conté parce que beaucoup se sont enrichis illégalement », a fait savoir cet avocat.

Mosaiqueguinee.com

Avis important

L'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" constatent ces derniers temps, avec regret, que des individus non identifiés se présentent au niveau des institutions nationales et internationales, ainsi qu'au niveau de certaines sociétés de la place, au nom des deux organes, sans aucune autorisation de leurs responsables.

Face à ces agissements relevant du délit, l'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" invitent cordialement et humblement les entités citées plus haut à se référer toujours à l'adresse mentionnée dans l'ours des deux journaux en cas de besoin.

Merci d'avance de la compréhension!

La Rédaction

Poursuite judiciaire contre Alpha Condé et des anciens dignitaires de son régime

Ce qu'en pense Saikou Yaya de l'UFR

Joint par nos confrères de FIM Fm, le vendredi, 06 Mai 2022, le secrétaire exécutif de l'UFR s'est prononcé sur la décision du procureur général de la cours d'appel de Conakry d'engager une poursuite judiciaire contre l'ancien président Alpha Condé et des anciens dignitaires de son régime pour des faits relatifs au crime de sang. Saikou Yaya souhaite que la procédure commence pour inculper ceux qui sont à inculper. Lisez ci-dessous l'intégralité de cette interview...

Bonjour M. Barry Saikou Yaya ! Le procureur général près de la cour d'Appel de Conakry a demandé aux tribunaux de Conakry d'ouvrir une information judiciaire sur les crimes de sang sous le régime d'Alpha Condé. Comment vous réagissez au sein de l'UFR sur cette actualité ?

C'est une demande que nous avons eu à faire au CNRD quand ils ont créé la CRIEF, c'était de créer la cour de répression contre les crimes de sang, heureusement le procureur général près de la cours d'appel a fait cette annonce et nous nous réjouissons pour un début pour avoir pris le courage de mettre ça en exergue pour que des enquêtes soient menées. Nous souhaitons que les enquêtes soient suffisamment menées pour que les coupables

soient mis devant leurs responsabilités et que la justice soit faite, c'est ce que nous réclamons.

Nous déplorons le fait que dans cette liste, il y a peu d'officiers et que nous savons, ont suffisamment participé à ces exactions. Il y a la responsabilité d'Alpha Condé en tant que chef d'Etat qui conduisait ces actions, mais il y a la responsabilité directe des personnes qui ont commis les crimes parce que vous devez le savoir : la loi est claire, nulle n'est sensé exécuter un ordre manifestement illégal.

Beaucoup de personnes estiment qu'Alpha Condé qui est cité en tête de liste dans cette affaire et s'il doit être jugé ce sera devant la haute cour de justice et aujourd'hui la Guinée ne l'a pas installé jusqu'à présent cette

haute cour de justice. Est-ce que vous croyez réellement à la sincérité de cette procédure ?

C'est une procédure exceptionnelle. Nous sommes dans une justice transitionnelle. Nous estimons que les enquêtes vont commencer et que la procédure soit engagée. Même en temps normal après la mise en place des institutions constitutionnelles légales, cette procédure peut continuer parce que ce n'est pas en trois mois ou en six mois qu'on peut juger toutes ces actions.

Je me dis que l'engagement peut nous amener à sortir rapidement dans cette situation même avec un président élu, donc je me dis le problème c'est de débiter la procédure ; inculper ceux qui sont à inculper et la procédure continue.

Dans ce même



document le procureur Charles Wright annonce des poursuites contre des personnes qui ont appelé des Guinéens à descendre dans les rues. Comment vous comprenez cette démarche ?

Oui ! Il parle des manifestations illégales, ça concerne peut-être ceux qui ont manifesté peut-être pour le courant ou qui ont manifesté pour des routes ou qui ont manifesté parce qu'ils ont faim. En ce qui nous con-

cerne, le FNDC n'est pas lié à ça. Le FNDC a, en bonne et difforme, présenté toujours des lettres d'information parce que c'est ce que la constitution de 2010 prévoit, et l'Etat dans son rôle régalien avait le devoir de protéger les manifestants, donc en réalité cela n'incombe pas le FNDC, n'incomba pas ceux qui ont réclamé la bonne conduite de la démocratie en Guinée.

Transcrit par Alpha Amadou Diallo

Affaire des 246 millions volés au pont 8 novembre

Les avocats de Jack Zakama parlent d'une "mascarade"

Lors d'une conférence de presse tenue, le vendredi 06 mai 2022, le collectif des avocats de l'Adjudant-chef Jack Zakama Koivogui est revenu sur l'inculpation de leur client. Même s'il ne nie pas les faits, il se dit tout de même étonné de sa condamnation.

« Nous avons désagréablement été surpris de constater que son dossier a été enrôlé le mercredi passé, le parquet a requis un an de prison contre lui en tant que complice d'Abdou Karim Daffé et Faro qui d'ailleurs ont été radiés pendant les premières heures de la prise du pouvoir du CNRD parce que le président avait estimé que ce sont les coupables.

Nous sommes inquiets du sort de notre client. Parce que, tout porte à croire qu'on

est en train d'organiser une mascarade tendant à lui condamner et à obtenir sa radiation de l'effectif de l'armée », dénonce Me David Beavogui.

Ce n'est pas tout ! Selon cet avocat, Jack Zakama avait été libéré clandestinement dans la nuit du 20 avril 2022 et muté le même jour à Mali Yembering en l'interdisant de revenir à Conakry : « Nous avons été surpris donc, qu'il a été libéré clandestinement et la même nuit

son affectation a été signée du haut commandement de la gendarmerie nationale. Il a été largué malade à Mamou avant de quémander son transport pour être hospitalisé à Labé et le sur lendemain, il a rejoint son service », a révélé Me David Beavogui.

Pour rappel, quelques jours après le coup d'Etat survenu le 5 septembre dernier, par le groupement des forces spéciales, certains éléments postés au pont 8

novembre auraient découvert une somme de 246 millions de francs guinéens dans le coffre d'une dame travaillant au CMC de Matam sans rendre l'argent. Parmi eux figure Jack Zakama de la gendarmerie nationale.

Tidiane Diallo



Ibrahima Keita, sur les raisons de son départ de l'UDRG

«...Je ne peux pas accepter que cela passe par moi...»

Ibrahima Keita quitte l'UDRG. Contacté par notre reporter, l'ex-secrétaire général de la jeunesse du parti de Bah Oury justifie sa démission par le non-respect des principes qui régissent cette formation politique. Lisez !

Vous avez rendu votre démission au niveau du parti UDRG de Bah Oury. Pourquoi vous avez claqué la porte ?

Il y a des problèmes à l'intérieur, la gestion au tour du cabinet du président. Les prérogatives de tout un chacun ne sont pas respectées.

Vous dites que c'est à cause du non-respect des statuts et règlement intérieur du parti, c'est trop facile. Donnez quelques preuves par exemple ?

Vous êtes responsable et membre du bureau politique national, vous êtes secrétaire national du parti politique par exemple : au niveau de la jeunesse et auprès des institutions, la moindre des choses, c'est qu'on accepte vos prérogatives. Si vous devez mobiliser les gens pour aller à la rencontre de certaines personnes et qu'on ne vous donne pas la force et qu'on ne vous considère pas, votre présence n'a pas de sens. Parfois si vous posez des actions, c'est comme si vous n'avez pas posé quelque chose. Il n'y a pas de respect à l'égard de ce que vous faites. On ne vous considère pas, pourquoi vous êtes là ? Alors c'est un peu ça.

Pour être clair, on ne vous considère pas au sein du parti, c'est ça !

Moi, je ne peux pas accepter que cela passe par moi parce que j'ai toute fois été un grand leader. Je défie quiconque en termes de mobilisation. Partout où je suis passé, j'ai fait mes preuves, c'est pourquoi d'ailleurs j'ai été secrétaire national de la jeunesse chargé des relations avec la société civile.



Donc du coup, je suis en train de parler de fonctionnement à l'interne, ce qui est caporalisé au niveau du cabinet, au niveau du président. Donc les instances ne fonctionnent pas, et tout un chacun le sais, c'est moi qui le dénonce. J'ai interpellé le président à mainte reprise par rapport au disfonctionnement, mais rien. La manière dont les décisions sont prises par le président lui-même et son cabinet et d'autres responsables qui ne respectent pas leurs prérogatives... ça ne fonctionne pas comme ça.

Donc, on ne vous consulte pas ?

Je suis un responsable, responsable activiste politique avant d'être responsable au niveau de l'UDRG. J'ai fait mes preuves partout où je suis passé, je vous l'ai dit. Quand je vois la manière dont ça fonctionne là et je sais que ça ne devait pas fonctionner comme ça, c'est mon rôle de dénoncer. Le statut est clair là-dessus. On marche sur des choses qui n'ont rien avoir avec la ligne de conduite du parti, c'est important de le dénoncer. Moi, je l'ai dénoncé auprès du président mais.... J'ai eu beaucoup d'entretiens avec les autres par rapport au

disfonctionnement, j'ai frustré beaucoup de gens, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur. J'ai voulu arranger pour ne pas qu'il y ait de frustrations, mais difficile...

Avant de quitter ce navire est-ce que vous avez donné la chance à la négociation, à la médiation par exemple. Vous avez rencontré votre patron Bah Oury pour lui dire clairement : Monsieur, ça ne va pas, on doit changer notre façon de faire ou on doit changer de stratégie ?

C'est comme s'il y a une concurrence à l'interne, on ne veut pas une autre étoile vierge...

C'est une forme de jalousie ?

Exactement, ça fait partie parce que je vais vous dire : depuis ma démission j'ai l'impression que le président n'a pas réagi. Il y a eu de rapprochement, il y a eu d'autres personnes qui se sont portés comme des volontaires pour rapprocher, il y a eu médiation des antennes de l'extérieurs, mais en vain.

Depuis que vous avez jeté l'éponge, est-ce que vous avez été contacté par d'autres leaders politiques ?

Oui ! Pas les moindres. J'ai été consulté par des partis politiques, par des présidents de partis politiques.

Par exemple l'UFR, l'UFDG ou le PADES ?

Je ne peux pas me prononcer là-dessus, mais j'ai été contacté quand même, par beaucoup de présidents de partis.

Transcrit par
Alpha Amadou Diallo

Des gardes pénitentiaires en grève

«Depuis 2007, tout ce que nous avons bénéficiés, c'est suite à une grève» (Mamady 2

Camara)

Les gardes pénitentiaires ont décidé de se faire entendre, ce mardi 10 mai, à travers une grève générale et illimitée. Une manière de pousser les nouvelles autorités à faire face à leur misère. Ce débrayage paralyse en majorité les cours et tribunaux du pays.



Ils sont au nombre de 135 grévistes qui exigent au ministère de la Justice l'application du statut particulier du personnel pénitentiaire et le régime juridique des établissements pénitentiaires, des grades, des primes, des salaires, des indemnités, mais aussi des équipements. A en croire le président de la commission et des suivis et porte-parole du personnel des gardes pénitentiaires, depuis le déclenchement de la grève vendredi dernier jusqu'à maintenant là, « il n'y a pas eu de sortie ni de rentrer ». « La comparution du Dr Kassory Fofana et Cie n'a pas eu lieu aujourd'hui parce que nous sommes en grève. Notre grève est organisée de telle sorte qu'aucun détenu ne sortira de la prison sauf s'ils ont expié les peines. Et aucun nouveau rentrant. Tout ordre venant de la justice, des tribunaux n'est pas à exécuter tant que nous sommes en grève. L'administration de la garde pénitentiaire a été créée depuis 2000. De 2000 jusqu'en 2003 nous sommes payés à 57,0000 GNF. Nous avons fait la première grève en 2007. (...) Depuis 2007 jusqu'à maintenant là, tout ce que nous avons bénéficié, c'est suite à une grève

», regrette Mamady 2 Camara.

Les contestataires ont rencontré des émissaires du ministère de la Justice qui leur ont demandé de surseoir à leur grève, le temps pour eux de résoudre le problème. Mais les grévistes ont purement rejetés cette demande, puisque selon leur porte-parole de telles promesses avaient été prises par les mêmes cadres. C'est pourquoi, cette fois-ci, ils disent compter « aller jusqu'au bout » de leur revendication: « Nous avons mené des démarches pour pouvoir rencontrer les nouvelles autorités. Comme nous relevons du ministère de la Justice, nous avons écrit au président de la transition en passant par la hiérarchie, il nous a dit d'attendre le moment opportun les autorités vont nous appeler. Mais, jusqu'à maintenant rien. Jusqu'à présent nous n'avons pas de grade. Notre salaire est très petit. Un garde est payé à 1.360.000 (un million trois cents soixante mille francs guinéens). Nous voulons que nous soyons bien rémunérés », a-t-il lancé dans l'émission "on refait le monde".

Amadou Tidiane Diallo

Dora Aboubacar Koïta

« Le CNT n'a aucun rôle à jouer dans la fixation de la durée de la transition »

Le gouvernement va soumettre dans les jours à venir le chronogramme de la transition au Conseil national de la transition (CNT) pour approbation. Une démarche que conteste le forum des forces sociales de Guinée et le G58. Pour eux cette décision du gouvernement viole l'article 77 et 57 de la charte de la transition. Joint par nos confrères de FIM Fm, le samedi 07 mai 2022. Dora Aboubacar Koïta, membre du forum des forces sociales de Guinée pense que cette décision doit faire l'objet de consensus comme prévu dans la charte de la transition puisqu'elle divise plus qu'il ne rassemble divise. Lisez !

Bonjour M. Dora Aboubacar Koïta. En conseil de ministre du jeudi, le colonel Mamady Doumbouya a réaffirmé sa décision de soumettre au CNT, le chronogramme qu'il a proposé aux Guinéens pour son approbation. Quel est votre réaction au sein des forces sociales ?

La question importante est de savoir, sur quelle base légale le CNT se prononcerait sur une proposition de la durée de la transition ou sur un chronogramme. Il faut que nous nous disions cette vérité pour tout bon. Le CNT n'a aucun rôle à jouer dans la fixation de la durée de la transition, c'est aussi clair que ça.

Toute décision ou toute démarche contraire à cette volonté qui est clairement exprimée dans les dispositions de l'article 77 de la transition ne peut-être qu'une disposition flagrante de cette même charte... Même par magie, on ne peut pas faire de l'article 77 le fondement de cette démarche, parce que quand vous avez écouté hier (vendredi 6 mai) le porte-parole du gouvernement, il a clairement dit que cette démarche, elle est faite conformément aux dispositions de l'article 77.

Je pense que, si c'est la charte du 27 décembre 2021 qui a été lu à la télévision nationale et que nous avons tous accepté si c'est cette même charte, les dispositions de l'article 77 ne peuvent même par magie être le fondement de cette démarche-là. Ce qui est clair

et que aucune base légale n'existe pour cette démarche.

Est-ce qu'on peut dire que : le CNRD, le gouvernement, les forces sociales et le G58 n'interprètent pas de la même manière l'article 77 de la charte de la transition ?

Au début, nous, on pouvait penser que c'était une question d'interprétation mais quand on écoute au fur et à mesure les différentes communications, on se rend finalement que ce n'est pas une question d'interprétation mais c'est une question de volonté manifeste, c'est aussi simple que ça. Quand

vous prenez les différentes dispositions de l'article 77, ces dispositions-là sont très claires : on dit que le délai de la transition est fixé en commun accord entre le CNRD et les forces vives de la nation. Et allez-y dans les dispositions de l'article 57 de la même charte qui indique point par point, les missions qui sont confiées, qui sont attribuées au conseil national de la transition.

Répondons une bonne fois à la question que les gens posent en disant que le CNT est composée des forces vives de la nation. Je pense une fois encore nous devons avoir cette volonté de répondre clairement à cette question. Le CNT ne



peut aucunement représenter les forces vives parce que le CNT est une institution formelle, constituée et qui a des missions, des prérogatives bien définies qui sont écrites noir sur blanc dans la charte de la transition.

Cette décision du CNRD se déroule à quelques heures de la réunion des chefs d'Etat de la CEDEAO qui doivent statuer sur le cas de la Guinée. Est-ce que vous craignez que la CEDEAO sanctionne la Guinée ?

On ne veut pas du tout que notre pays soit sanctionné. Les autorités doivent faire de telle sorte que nous évitions les sanctions, c'est ce qui est vrai, mais à l'allure où les choses se passent, nous sommes dans un jeu de cache-cache. Il faut qu'on arrête de perdre le temps. Il faut qu'on essaye au moins de respecter les dispositions de la charte et que nous puissions faire l'essentiel pour faire face pour aller de l'avant dans la conduite de cette transition.

Transcrit par
Alpha Amadou Diallo

Célébration de l'Aid El Fitr en Guinée

Le bilan s'élève à six morts et plusieurs blessés (MSPC)

Le ministère de la Sécurité et de la Protection Civile a fait le bilan des accidents enregistrés lors de la fête de l'Aid El Fitr à travers le pays. À travers un point de presse organisé, le mercredi 04 mai 2022, le département dirigé par le général Bachir Diallo mentionne douze (12) cas d'accidents dont six (6) mortels.

Devant les médias, le communiqué du ministère de la Sécurité et de la Protection civile fait état de 12 cas d'accidents enregistrés les 2 et 3 mai 2022 dont neuf (9)

dans le grand Conakry et trois (3) à l'intérieur du pays, notamment à Mamou, Kankan et N'zérékoré. « Le bilan donc se présente comme suit : six morts dont cinq (5) à Conakry et un (1) à Coyah. Sept (7) blessés graves dont quatre (4) à Conakry et trois (3) à l'intérieur du pays. Cinq (5) blessés légers dont trois (3) à Conakry et deux (2) à l'intérieur du pays. En fin trois (3) dégâts matériels importants à Conakry », mentionne le communiqué.

Par la même occasion, le

communiqué signale que sur les douze (12) cas d'accidents apportés « cinq motos sont impliquées soit 42% du cas total enregistré ». Face à cette situation, le ministère de la Sécurité et de la Protection civile à travers la direction générale de la police nationale dit avoir « rappelé à tous les usagers leur obligation absolue de veiller au respect du code de la route. Aux parents la direction générale de la police nationale invite encore à plus de vigi-

lance sur leurs enfants notamment en période de fête potentielle ment accidentogène ».

Tidiane Diallo

Lisez le journal
numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Durée de la transition

Elie Kamano met les pieds dans le plat !

Le fossé se creuse entre la junte et certains partis politiques comme l'UFR, l'UFDG ou le RPG arc-en-ciel. Joint le lundi, 9 mai 2022, par nos confrères de FIM Fm, le président du parti guinéen pour la solidarité et la démocratie (PGSD) invite ces leaders au dialogue pour une transition apaisée. Pendant que la classe et la société civile jugent trop longue la durée de la transition annoncée par la junte, Elie Kamano estime que les 39 mois proposés par la junte sont raisonnables pour plusieurs raisons. Lisez ci-dessous l'intégralité de cette interview...

Bonjour M. Elie Kamano ! 39 mois pour la transition depuis quelques jours c'est le sujet qui fait débat en Guinée, dites-nous au sein de votre parti politique comment vous avez accueilli la nouvelle ?

Nous pensons que 39 mois ce n'est pas exagéré, c'est quand même logique. Il faut quand même donner la chance cette fois-ci à cette transition de mettre en place des institutions pour du moins qu'ils puissent organiser les élections. Que ce soit la cour constitutionnelle, que ce soit la CENI. Moi, je pense qu'il ne faut pas vite aller en besogne parce que si on le fait, on risque de retomber dans une autre transition, chose que je ne souhaite pas.

Déjà des voix se lèvent au sein de certains partis politiques comme l'UFDG, l'UFR pour demander aux militants de rester mobiliser pour descendre dans la rue pour exiger le dialogue politique, entre autres. Est-ce que c'est une stratégie que vous adoptez ?

Pas du tout, tout le monde sait que je suis un acteur majeur des manifestations dans ce pays. Vous savez les manifestations ne paie pas. Lorsque nous étions au sein du FNDC, on a expérimenté toutes sortes de manifestations. Moi, personnellement, je me suis rendu compte que quand on parle de manifestation, il y a un seul parti mobilisateur : c'est l'UFDG, il faut lui reconnaître ça.

Je fais une vidéo où j'ai dénoncé, je me suis adressé au président Cellou Dalein Diallo, je lui ai dit : la pro-

chaine fois que d'autres partis voudraient se joindre à vous pour manifester, demandez-les d'aller au niveau de leurs bases mobiliser, parce que toutes fois que vous avez lancé le mot d'ordre manifestation ici, c'est dans les bastions de l'UFDG qu'on a toujours enregistré, soit des morts, soit des casés, soit des personnes arrêtées ou emprisonnées. N'acceptez pas, c'est des personnes qui viennent faire de clôture autour de vous pour une visibilité. Donc il faut qu'on fasse une lecture correcte, une lecture véridique.

Si le président Cellou Dalein Diallo veut s'engager avec l'UFR, alors que l'UFR fasse sortir l'autoroute. Quoi qu'on dise, ils sont impopulaires. Est-ce que pendant les manifestations de l'opposition ici, vous avez vu la Haute Guinée sortir pour manifester ? Donc pour moi c'est un faux débat. Les manifestations ne sont pas la solution des problèmes face au CNRD.

Alors quelle solution aujourd'hui pour dialoguer justement ? Qui doit aller vers l'autre ?

Je reconnais que la transition est politique. Il faut dialoguer systématiquement avec les politiciens, cela n'est pas impossible. Lorsque vous acceptez de venir répondre à l'invitation du CNRD et de dire devant le président ou devant l'émissaire du président que vous n'êtes pas d'accord avec la forme du cadre de concertation parce qu'il y a un problème qui se pose à ce niveau, on peut comprendre. Mais la classe politique dénonce la forme, la classe politique dit que le dialogue

entre la classe politique et le CNRD doit être exclusivement consacré, c'est tout.

Maintenant qu'on vous ouvre une brèche, je pense qu'il faut saisir l'occasion pour venir dire vos sentiments et venir dire que vous n'êtes pas d'accord et que vous êtes prêts à revenir discuter et dialoguer avec le CNRD si elle met la forme, mais ce n'est pas dans les médias que vous allez dire ça, ce n'est pas par voie de presse, c'est en allant répondre d'abord à une première invitation qu'on vous convie, mais si vous restez chez vous à dire : bon, nous, on ne va pas et puis les autres vont...

Il y a un autre front qui va bientôt lancer ses activités, c'est le front national pour la défense de la transition (FNDT), ce front est très clair, il va barrer la route à toute manifestation en Guinée, comment avez-vous accueilli ces nouvelles ?

Aucun Guinéen ne doit se lever pour faire semblant de vouloir défendre le CNRD contre les Guinéens parce que le CNRD est là pour servir les Guinéens pas pour se servir des Guinéens, alors faire de telle chose, apporter de telles idées c'est de créer l'amalgame et de la confusion. Et le premier ennemi de la révolution c'est la confusion. Il faut que Bogola Haba arrête parce que c'est de la confusion qu'il veut semer. Créer un front voudrait dire : nous sommes prêts à aller en guerre avec ceux qui ne sont pas d'accord et cela n'est pas dans l'avantage du CNRD, ce n'est pas ce que nous recherchons.

Transcrit par
Alpha Amadou Diallo



Saisie de faux médicaments

« Nous sommes chanceux d'avoir tout le poids politique du CNRD » (Dr Manizé)



Les services spéciaux chargés de la lutte contre le crime organisé et le trafic des stupéfiants, notamment les médicaments contrefaits viennent de saisir un important lot de produits pharmaceutiques ne répondant pas aux normes.

Cette action des agents de sécurité émane de la volonté politique du Comité National du Rassemblement pour le Développement à

lutter contre la vente illicite des médicaments en Guinée, aux yeux de Docteur Manizé Kolié.

« Ce sont deux (2) camions qui sont actuellement à l'état-major de la gendarmerie nationale. Les deux (2) camions étaient en partance pour l'intérieur, ils ont été saisis et leur destination c'est tout juste l'incinération.

Aujourd'hui nous sommes chanceux d'avoir tout le poids politique du CNRD à notre disposition. Là c'est tous les membres du CNRD, le gouvernement qui se sont levés pour qu'une lutte sans merci soit engagée contre les importations frauduleuses et la prolifération des cliniques clandestines dans notre pays », s'est réjoui le secrétaire général du Syndicat des Pharmaciens de Guinée.

Hadja Kadé Barry

Bavures policières dans les manifs, le colonel Mamadou Alpha Barry révèle

« J'ai remboursé des marmites renversées »

Il était au cœur du dispositif sécuritaire pendant les manifestations de rue sous le règne d'Alpha Condé. Le colonel Mamadou Alpha Barry, actuellement détenu à la maison centrale de Conakry, déplore les bavures commises par les forces de sécurité dans les opérations de maintien de l'ordre.



"La Guinée a traversé des moments très difficiles liés aux manifestations de rue. En tant que conférencier sur la gestion des crises,

je n'aimerais pas trop en parler du moment que cette affaire est pendante devant la justice. Mais force est de reconnaître qu'il y a eu trop de dégâts humains et matériels. Je profite de l'occasion que vous m'offrez pour présenter mes condoléances les plus sincères à tous les guinéens qui ont perdu les leurs", indique l'ancien porte-voix de la gendarmerie nationale.

"Ce qui se passait dans les rues de Conakry à l'époque pendant les manifestations, dépassait l'imagina-

tion. Je pense qu'on doit laisser la justice gérer cette affaire pour ne pas réveiller des douleurs de certaines familles", estime le colonel Mamadou Alpha Barry.

Pendant les manifestations, rappelle-t-il, "j'ai joué le plus grand rôle en tant que chargé de communication de la gendarmerie nationale. Je ne suis pas un acteur qui devait en découler avec les manifestants, mais j'ai joué un rôle prépondérant. J'ai calmé des situations qui pouvaient dégénérer. J'ai remboursé de ma poche des téléphones. J'ai remboursé des marmites renversées, j'ai financé les soins de personnes blessées, etc."

VisionGuinee.Info

Aliou Bah tranche

« il faut faire une reprise du fichier électoral »

Alors que le secrétaire général de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée estime qu'on peut améliorer le fichier électoral existant en lieu et place d'un nouveau, le président du Model pense tout à fait le contraire.

Pour Aliou Bah, il faut impérativement refaire le fichier électoral, en vue de permettre à l'ensemble des guinéens ayant atteint l'âge de la maturité de pouvoir s'acquitter de leur devoir.

« Nous nous pensons qu'il faut faire une reprise du fichier électoral à travers une opération de recensement électoral. Le fichier a été tellement tripoté que moi Aliou j'ai du mal à savoir quel est son état actuel. Donc, il serait irresponsable de ma part de dire que ce fichier-là on peut faire de lui ceci ou cela d'autant plus qu'on ne sait absolument rien de lui. Tout ce que je sais, c'est que beaucoup de guinéens ont été empêchés de disposer de leur droit de vote et parti-



culièrement même nos compatriotes de l'extérieur. Ça c'est un tort qu'on les a fait », a-t-il invité.

Hadja Kadé Barry

Refus d'agrément au PUR

Le leader Louda Baldé accuse le CNRD et se dit prêt à être « exécuté »

A travers une marche pacifique, ce mardi 10 mai 2022 à Dixinn, le président du parti de l'unité et du renouveau (PUR) et ses militants, se sont fait voix pour dénoncer un refus illégal d'agrément.



«... Je me suis rendu compte que nous sommes victimes de notre vérocité à travers nos discours pour que le Colonel Mamadi Doumbouya sorte dans l'honneur. Pour nous, la transition est une crise, l'objectif principal c'est le retour à l'ordre constitutionnel. Apparemment, c'est ce qui ne plaît pas à des personnes qui sont avec lui. Ils ont donné l'ordre au MATD de ne pas nous donner l'agrément, ils (CNRD) ont mis un pied sur l'agrément de notre parti PUR, on a utilisé tous les recours légaux. Nous allons scander des slogans jusqu'à ce qu'on soit rétabli dans nos droits, ce droit nous allons le chercher. Il y a 3 choses qui peuvent arriver, colonel Mamadi Doumbouya a 3 options, la première c'est de donner l'ordre à ses forces spéciales de nous exécuter, la deuxième c'est de donner une instruction aux juges de nous arrêter et nous amener à la maison centrale, la troisième j'espère que colonel Mamadi Doumbouya va prendre de la hauteur pour rétablir notre droit », a-t-il lancé.

Selon Louda Baldé, malgré les recours légaux, le CNRD du colonel Mamadi Doumbouya, a mis un pied sur l'agrément de son parti, à cause de sa vérocité pour que celui-ci sorte dans l'honneur.

« Depuis Août 2020, nous avons remis toute la documentation légale pour être un parti politique, mais avec l'ancien système, nous n'avons pas pu obtenir notre agrément. Après les élections du 18 octobre, nous avons manifesté en demandant la libération de détenus politiques. Au mois de janvier 2021, on a fait des prestations artistiques avec les mouvements carton rouge. On avait écrit à l'ancien Chef de l'Etat pour lui dire pourquoi notre parti n'a pas son agrément, mais sans suite. Après le coup d'Etat du 5 septembre qu'on a salué, on a vu le gouvernement de Mamadi Doumbouya donner des agréments à certains partis politiques, mais pour-

Poursuivant, il a laissé entendre que s'il meurt dans ce combat, que ses militants continuent cette lutte, en cas de victoire, qu'ils lisent l'agrément de son parti sur sa tombe, auprès de son père.

Saidou Barry

Lettre ouverte au Colonel Mamadi Doumbouya

Arrêtez de détruire les maisons ! (Samba Sow)

**Mon Colonel,
Monsieur le
Président !**

Le 05 septembre 2021, j'ai suivi avec soulagement votre action libératrice du peuple de Guinée. Les premières décisions prises par le CNRD ont rassuré plus d'un guinéen. Un vent nouveau a soufflé sur le pays. L'espoir a commencé à renaître, la parole s'est libérée, l'insécurité galopante sous Alpha Condé s'est dissipée.

Il faut cependant admettre qu'il y a des risques de voir notre transition déraillée, ce qui n'est pas du goût de tout guinéen soucieux de l'avenir de notre chère nation.

Colonel Doumbouya !

La manière dont le CNRD mène les opérations de récupérations des domaines de l'Etat constitue à mon avis, une véritable source de déchirure du tissu social. Pendant que votre régime a décidé de lancer les Assises nationales destinées à faire la lumière sur notre passé sombre et permettre aux guinéens de se réconcilier surtout avec l'Etat, vous enclenchez en même temps des actions de démolition de maisons à Conakry et à l'intérieur du pays. Bref, vous versez de nouvelles larmes au moment où vous tentez d'essuyer celles versées avant vous.

Quel paradoxe !

Pour moi, il n'y a aucune urgence à récupérer ces domaines de l'Etat. La priorité comme vous devez le savoir reste l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la maîtrise des prix des produits sur les marchés, la poursuite de l'aménagement des routes, l'accès facile à l'eau, l'électricité ainsi que la lutte contre la corruption et l'impunité.

Monsieur le Président !

Le comité de récupération des domaines de l'Etat devrait agir dans le total respect de la loi. Malheureusement,



des agents accompagnés des autorités militaires descendent sur le terrain, mettent des croix sur les bâtiments des pauvres populations et somment ces dernières de libérer les lieux qu'elles occupent en 72 heures au plus tard.

Cette manière de faire est contraire aux lois de notre République.

Le plus grave c'est qu'à Kankan, le gouverneur veut que la loi s'applique. C'est-à-dire que les détenteurs de décrets soient épargnés par les casses même s'ils sont sur un domaine de l'Etat. Pourquoi ne pas agir de la même sorte à Mamou, Dalaba... ?

Monsieur le Président !

Vos hommes devraient agir avec discernement et étudier les dossiers au cas par cas. Même si les citoyens occupent des domaines de l'Etat, ce qui est condamnable, ils restent avant tout, vos citoyens. Ils reconnaissent en vous le Président de la République. Pourquoi agir avec violence contre eux ?

Que dire des cadres de l'urbanisme et de l'habitat qui ont vendu les domaines en question à ces citoyens ? Sont-ils au dessus de la loi ? Bénéficient-ils d'une quelconque immunité ?

Ces cadres puisqu'il s'agit d'eux sont gagnants sur toute la ligne. Ils vendent les domaines, empêchent de fortes sommes qu'ils placent

en banques, construisent des châteaux dans des zones habitables et préparent ainsi l'avenir de leurs enfants. Ces mêmes cadres ou leurs apprentis reviennent plusieurs années après pour « déguerpir » ceux qu'ils avaient installés.

Le guinéen lambda, lui, n'a que ses yeux pour pleurer. Y a-t-il une justice dans une telle pratique ?

Non Monsieur le Président !

Par ailleurs, Monsieur le Président, il y a des zones dans ce pays qui ont été régulièrement habitées par des autochtones et d'autres citoyens installés officiellement par les autorités compétentes. Des années après, l'Etat est venu déclarer les endroits en question « domaines publics ». Des citoyens qui sont dans ce cas de figure doivent-ils être considérés comme des « occupants illégaux » ?

La réponse est tout simplement non !

Monsieur le Président !

Evitez d'agir comme le Général Lansana Conté et le Professeur Alpha Condé. Sous leur règne, une partie du territoire a été transformée en ruine comme si nous avions été victimes de cyclones ou de tremblements de terre.

Des bulldozers ont été déployés pour tout détruire : maisons d'habitation, écoles, lieux de culte...des fa-

milles entières ont été jetées dans la rue. Des guinéens ont été transformés en « réfugiés » dans leur propre pays par leur propres gouvernements.

Aujourd'hui, le CNRD a détruit à Dixinn et s'apprête à le faire à Mamou, Dalaba, Labé, Kindia...partout des villas sont dans l'œil de votre pouvoir. Dieu a voulu que vous soyez à la tête de la Guinée. Vous avez toutes les facilités, mais comprenez que dans ce pays « une maison est une vie ».

Fonctionnaires, ménagères, commerçants...sont obligés de faire des économies pour se trouver un toit pour leurs familles. Détruire de telles réalisations revient à s'attirer une énorme colère.

Monsieur le Président !

Evitez de grossir les rangs des frustrés dans ce pays. En plus, il est fondamental de savoir que le gouvernement, le CNRD et tous les régimes qui les ont précédés ne sont pas au dessus de la loi.

Aspect juridique (dispositions légales garantissant et protégeant la propriété)**1-La constitution de 2010**

Article 13 :Le droit de propriété est garanti. Nul ne peut être exproprié si ce n'est dans l'intérêt légalement constaté de tous et sous réserve d'une juste et préalable indemnité.

2-Code foncier et domaniale

Article 54 :Il ne peut être porté atteinte au droit de propriété que lorsque l'intérêt général l'exige. Cette atteinte peut consister en une expropriation pour cause d'utilité publique, à une réglementation du droit de propriété dans un but d'urbanisme, d'aménagement rural, de recherche ou d'exploitation minière, de sauve-

garde de l'environnement.

Article 55 :L'expropriation d'immeubles, en tout ou partie, ou de droits réels immobiliers pour cause d'utilité publique au sens de l'article 534 du code civil s'opère, à défaut d'accord amiable, par décision de justice et moyennant le paiement d'une juste et préalable indemnité.

Article 56 :L'expropriation ne peut être prononcée qu'autant que l'utilité publique a été déclarée dans les formes prescrites ci-après :

A défaut d'accord amiable, le transfert de propriété et la fixation du montant de l'indemnité qui le conditionne relèvent de la compétence du juge.

Article 57 :L'utilité publique est déclarée après enquête publique :

-Soit par décret,

-Soit expressément, dans l'acte déclaratif d'utilité publique qui autorise les travaux d'intérêt public projetés, tels que notamment : construction de routes, de chemins de fer, opération d'aménagement et d'urbanisme, aménagement de forces hydrauliques et de distribution d'énergie, travaux de protection de l'environnement.

3-Code civil

Article 534 :On ne peut contraindre personne à céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique et moyennant une juste indemnité.

Monsieur le Président !

Les agissements de la commission de récupération des domaines de l'Etat n'honorent pas votre régime. Ils ressemblent à des opérations de règlement de compte.

C'est le lieu et le moment Monsieur le Président d'arrêter les casses qui endeuillent ces nombreuses familles à travers la Guinée.

Je vous prie de recevoir les inquiétudes d'un de vos citoyens soucieux de l'avenir de notre chère Guinée.

Mamadou Samba Sow, journaliste
Téléphone : 664.68.73.94/
622.02.05.65
sowbantignel@gmail.com

Opinion

L'école au cœur de la refondation de l'Etat

L'école guinéenne est comateuse de l'avis général de tous les acteurs de notre système éducatif. C'est pourquoi, le CNRD a, depuis son avènement à la tête de l'Etat guinéen, placé l'éducation parmi les principales priorités. Des signaux forts et indélébiles de Son Excellence Colonel Mamadi DOUMBOUYA en disent long. Passons en revue quelques-uns :

Le choix des ministres en charge de l'éducation et de la formation

Les ministres **Guillaume HAWING** de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation, **Alpha Bacar BARRY** de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ainsi que **Dre Diaka SIDIBE** de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation sont, sans nul doute, des visionnaires dont le leadership et le management transformationnels ne sont plus à prouver. Ces trois ministres sont, aujourd'hui, déterminés à travailler ensemble en impliquant l'ensemble de leurs cadres respectifs et tous les acteurs de la communauté scolaire afin d'atteindre l'ODD4 «*éducation de qualité, équitable et inclusive ainsi que la possibilité d'apprentissage tout au long de la vie*» à l'horizon 2030.

· **Les bus universitaires, la vente des véhicules pour le financement de l'enseignement technique et les 1000 salles de classe pour le MEPU-A**

Ce sont là, entre autres, des gestes forts qui prouvent à suffisance l'intérêt particulier du CNRD, particulièrement de **Son Excellence Colonel Mamadi DOUMBOUYA, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées** à l'endroit de l'école guinéenne.

· **La demande de synergie d'action des ministres du secteur de l'éducation et de la formation pour une meilleure**



« refondation » de l'éducation

Lors d'un des conseils des ministres, présidé par le Chef de l'Etat, il a été demandé aux ministres en charge de l'éducation et de la formation susmentionnés de se mettre ensemble pour une refondation du système éducatif en profondeur, notamment en termes de formation et de perfectionnement du personnel enseignant, de recrutement post-baccalauréat et des passerelles, de gouvernance, des filières et programmes d'enseignement, etc.

L'adresse à la Nation du Chef de l'Etat dans une salle de classe

Le 30 avril 2022 restera, sans doute, dans les annales de l'histoire ; cela pour une double raison. Primo, c'est à cette date que le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, Colonel Mamadi DOUMBOUYA, s'est adressé au peuple de Guinée concernant la

durée de la transition après consultation des forces vives de la Nation. Secundo, le fait le plus marquant est que c'est dans une salle de classe depuis la Préfecture de Boké que cette adresse à la Nation a été faite en présence des élèves qui ont entonné le chant de l'hymne nationale de la ré-

publique de Guinée. Ce qui dénote, à plus d'un titre, que l'école est une priorité absolue pour le CNRD et le gouvernement BEAVOGUI. Sur-tout, à un moment où quelques structures et factions syndicales tentent, en vain, d'empêcher le déroulement normal des cours sans raison valable. L'heure est, à en croire le message fort caché derrière cette image du Chef d'Etat, à la stabilité et à la cohésion de tous les acteurs pour la refondation du système éducatif guinéen, gage certain de la «*refondation de l'Etat*» tant souhaitée par le CNRD depuis le 05 Septembre 2021.

Comme je l'ai toujours dit : la transition est une occasion en or que nous (les acteurs du système éducatif) devons saisir pour poser les véritables jalons pour une éducation de qualité pour tous en Guinée.

*Aboubacar Mandela CAMARA
Conseiller Chargé des Questions de Législation Scolaire au MEPU-A*

Tribune

Presse et liberté de presse...en période de transition en Guinée

3 mai 2022. Célébration de la journée mondiale de la liberté de presse. Cette année, en Guinée, contrairement à un passé récent, le gâteau de cette célébration aura un autre goût. Certes des écueils existent et que des propositions idoines sont de mise pour son amélioration, mais force est de reconnaître que nous sommes loin de la coupe amère que nous servait l'ancien régime renversé le 05 septembre 2021, coupe remplie à ras bol d'arrestations, d'intimidation et autres atteintes à la liberté de presse. Dans la présente contribution, nous rappellerons le passif en termes d'atteintes à la liberté de presse par le régime défunt, nous aborderons de la pleine reconnaissance de la liberté de presse en Guinée sous un double plan national et international et enfin, nous soulignerons les enjeux de la liberté de presse en période transitoire en Guinée.

Rappel d'un douloureux passé récent marqué par un assaut de la liberté de presse et d'expression en Guinée

Ce n'est pas euphémisme que d'affirmer qu'au moment où s'écrivent ces lignes, les journalistes guinéens sont plus sur le terrain et devant leurs pupitres que devant la barre ou dans les maisons de détention. Ce qui ne fut pas le cas lors du régime défunt. Les arrestations arbitraires, les détentions et les autres violations de la liberté de presse étaient monnaie courante. Pour illustration, on peut égrener, à satiété, les cas d'atteinte à la liberté de presse : Almamy Kalla Conté du site *guineelive*, Diallo Souleymane et Abou Bekr de la radio *Lelynx FM*, Amadou Djoulde Diallo et bien d'autres. Ce sont autant d'assauts donnés à la liberté de la presse et à ces actrices et acteurs que sont les journalistes.

La liberté de presse : un droit doublement reconnu au plan international et au plan national

La Guinée dispose, à l'instar des divers pays du monde, d'un arsenal juridique imposant de reconnaissance de la liberté de presse. D'une part, elle est partie au *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et à la *Charte africaine des droits de l'homme et des*

peuples –deux instruments qui renferment des dispositions garantissant la liberté de presse respectivement aux articles 19 et 9, d'autre part, la *Charte de la transition* et la *Loi 02 portant liberté de la presse* reconnaissent et encadrent cette importante liberté, nécessaire au fonctionnement d'une vie libre et démocratique. L'article 23 de la Charte de la transition en Guinée dispose que : «*Les libertés d'opinion, d'expression, de conscience et de culte sont garanties. Les conditions de leur exercice sont définies par la loi.*». La mise en œuvre de la liberté de presse est ainsi reconnue et encadrée en Guinée dont la garantie est assurée par des mécanismes institutionnels et judiciaires que sont entre autres la Haute Autorité de la Communication et les autorités judiciaires, gardiennes des libertés fondamentales. On a cependant noté une grande distorsion entre cette pleine reconnaissance et son application sur le terrain en Guinée dans un passé récent tel que relaté ci-dessus

Les enjeux de la liberté de presse en période transitoire en Guinée

Pendant cette période transitoire, même si tout n'est pas forcément rose, on constate une nette amélioration de la liberté de presse en Guinée marqué par l'absence, entre autres, d'arrestations et de détentions, des journalistes. Cependant, il est opportun, pour la presse, de jouer son rôle de vecteur d'informations fiables et de sentinelle de la démocratie (Watch Dog et quatrième pouvoir). Il ne sera pas superflu, non plus, de saisir l'opportunité offerte par la période transitoire pour opérer un toilettage de la Loi 02 portant sur la liberté de presse en Guinée.

Il nous reste plus qu'à souhaiter bonne fête aux hommes et femmes de la plume et du micro de la Guinée, d'Afrique et du monde. Bonne Journée mondiale de la liberté de presse à toutes et tous !

-*Juris Guineensis No 28.*

*Dr Thierno Souleymane BARRY,
Docteur en droit, Université Laval/
Université de Sherbrooke (Canada)
Professeur de droit, Consultant et Avocat
à la Cour*

Ibrahima Sory II Condé,
nouveau Dir/Adjoint de
l'Alphabétisation et de la Promotion

« Nos langues peuvent être aussi un outil de développement, de maîtrise de la science et de la technologie »

Nommé au poste de Directeur Adjoint de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales, par le colonel Mamadi Doumbouya, la semaine dernière, Ibrahima Sory II Condé, alias (NAFAGUI Sory Condé), a pris fonction ce mercredi 11 mai 2022, dans la salle de conférence de l'INRAP, dans la commune de Dixinn. A cette occasion, il a exprimé ses sentiments et a promis de s'investir dans la promotion des langues nationales.



Interrogé par un de nos reporters, après son installation, NAFAGUI laisse entendre : « J'ai un sentiment de joie ce matin, je sais aussi que l'ampleur de la tâche est là. Je sais qu'il y a beaucoup de choses à faire en Guinée en matière de promotion des langues nationales, parce que beaucoup de pays voisins nous ont devancé, mais insh'Allah par nos courages et l'abnégation, nous allons travailler pour rehausser le niveau des langues guinéennes. Le Français n'est pas la langue dominante puisqu'elle n'est comprise que par moins de

30% de la population, ça veut dire que 70% de la population ne parle Français, de facto on ne peut pas rejeter les langues nationales du champ du développement, c'est l'une des raisons même de notre retard. Donc on a besoin de tous les fils du pays pour le développement, mais si on exclut ceux qui ne parlent pas Français, ça rend le développement très compliqué tel

est le cas de notre pays », a- indiqué le nouveau directeur adjoint de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales.

« Pour nous les promoteurs des langues du pays, poursuit-il, toutes les langues du monde s'équivalent, il suffit de mettre les moyens

et de travailler, d'accompagner les initiatives de ceux qui sont en avance pour qu'ils entraînent aussi les autres langues. Nos langues peuvent être aussi un outil de développement, de maîtrise de la science et de la technologie, toute est une vision des autorités.

Chez nous ici actuellement il y a 5 écritures dominantes : il y a l'alphabet latin, il y a le caractère arabe harmonisé, il y a l'alphabet N'Ko, il y a l'alphabet Adlam ainsi que le Koré Sébély. Donc ce sont les 5 systèmes de transcription qui existent actuellement en Guinée et qui se côtoient », a-t-il souligné avant de faire une promesse : « je compte harmoniser la formation, les diplômes pour les langues nationales et aussi se battre au niveau du CNT pour qu'il y ait une loi qui puisse réglementer les langues nationales dans le système éducatif en Guinée ».

Alpha Amadou Diallo

Lisez le journal
numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Mouctar Diallo

Je ne suis mêlé ni de près ni de loin à un crime ou à une violence. J'en suis d'ailleurs victime



Toutes mes actions politiques sont inscrites dans le cadre de la loi et suivant les normes démocratiques et républicaines. J'ai toujours prôné la non-violence même quand mes partisans et moi en sommes victimes. Depuis plus de 30 ans je me bats pour la justice, la démocratie, la paix, l'unité nationale et le développement. Et les preuves sont visibles.

Quand des responsables du FNDC, pour des raisons obscures, ont mis mon nom sur leur liste fantaisiste de 92 personnalités du régime du Président Alpha Condé, nous accusant de crimes de sang, je les ai immédiatement défiés de publier leurs prétendues preuves contre moi, qui en réalité n'existent pas. Et les jours qui ont suivi, mes avocats ont déposé une plainte contre eux pour diffamation, au Parquet du Tribunal de Première Instance de Dixinn. Cette plainte a été déposée, le 26 Avril 2022, avant même que le Procureur Général, Monsieur Charles Wright, ne donne suite à cette diffama-

tion, en décidant de poursuivre certaines personnes mentionnées sur cette liste fallacieuse, dont moi-même.

Je suis à la fois surpris et indigné par cette diffamation ourdie par mes adversaires, qui vise à ternir mon image et à entamer ma réputation, mon honneur et ma dignité, et ceux de mes proches, pour des raisons politiques. Je prie Dieu, Le Juste, de faire toute la lumière autour de ces crimes. Et je me battrais pour cela.

Si la justice est véritablement la boussole du CNRD et si elle n'est pas un moyen d'élimination judiciaire de potentiels adversaires ou un moyen de règlements de comptes, je suis absolument sûr qu'il y aura un procès qui aboutira à la condamnation de mes détracteurs, conformément à la loi.

Vivement la tenue rapide d'un procès apolitique, juste et équitable.

Dr. Mouctar Diallo,
Président de NFD (Nouvelles
Forces Démocratiques)
Ancien Ministre.

Kwame Nkrumah

Les années guinéennes

Les cinq années d'exil en Guinée de Kwame Nkrumah, depuis le coup d'État de 1966 jusqu'à son hospitalisation en Roumanie en 1971 ne sont pas aussi connues que son long combat pour l'indépendance et sa période d'exercice du pouvoir à la tête du Ghana. Elles sont pourtant essentielles dans l'évolution de sa pensée et ont déterminé une partie de l'héritage intellectuel qu'il a laissé. L'accueil que lui fournit le pouvoir guinéen, loin de le couper du monde, lui permet de rester connecté, pendant ces années, aux progressistes africains et aux militants afro-descendants. Il entretient une importante correspondance, reçoit des visiteurs et écrit plusieurs ouvrages essentiels de son œuvre. Ses lectures, ses réflexions et les idées dont il débat au cœur de la capitale guinéenne le poussent à rallier -en théorie du moins- l'action violente et à renoncer au non-alignement.

L'appareil venu de Rangoon en Birmanie se pose et s'immobilise sur la piste de l'aéroport de Pékin. Une délégation chinoise est venue accueillir le président ghanéen Kwame Nkrumah, pour cette escale en route vers Hanoï : Nkrumah est porteur de propositions pour tenter de mettre fin à la guerre au Vietnam. Du bas de la passerelle aux appartements officiels qui lui ont été réservés, aucun officiel chinois ne dit mot sur ce qui vient de se passer à Accra.

Alors que l'*Osagyefo* (le rédempteur, comme on le surnomme) se repose du voyage, l'ambassadeur chinois au Ghana -qui accompagne le déplacement- vient lui rendre visite : « *Monsieur le Président, dit-il, j'ai de mauvaises nouvelles. Il y a eu un coup d'État au Ghana* ». Le leader ghanéen est incrédule « - *Que dites-vous ? - Un coup d'État au Ghana. - Impossible ! - Mais si, cela est possible. Ce sont des choses qui arrivent. Elles sont dans la nature du combat révolutionnaire.* »

Ce 24 février 1966, à la faveur du voyage du chef de l'État ghanéen, une coalition de policiers et de militaires



a pris le pouvoir à Accra. Les comploteurs ont désigné cette prise de pouvoir sous le nom de code d'«*Operation Cold Chop* ». Un Conseil National de Libération (National Liberation Council, NLC) a pris le contrôle du pays, sous la direction du général Ankrah.

Un coup d'État accompagné par la CIA

Dans les échanges secrets qui se font au sein du pouvoir américain, certains hauts responsables **se réjouissent de cette « aubaine fortuite »** face à un homme « *qui faisait plus pour miner nos intérêts que tout autre Africain noir* ». Mais différents travaux, dont ceux de l'historienne Susan Williams, montrent qu'il s'agit bien plus que d'une « aubaine fortuite ». Le coup a été accompagné par la CIA [1]. Un ancien de l'agence, John Stockwell, affirme ainsi que la station d'Accra a reçu un « *budget généreux* » et a maintenu un « *contact étroit* » avec les putschistes pendant le coup. L'implication de l'antenne de la CIA était si forte, écrit-il, qu'elle a été capable de coordonner la récupération par les États-Unis d'équipement militaire soviétique classifié pendant les événements.

La station CIA d'Accra, explique Stockwell, a même proposé à l'époque qu'une équipe profite de la confusion pour s'introduire dans l'ambassade chinoise, qu'elle y tue les personnes qui auraient été présentes, récupère des informations

confidentielles et fasse exploser le bâtiment. Cette action n'a finalement pas été déclenchée.

En Chine, les autorités cherchent en tout cas à minimiser la portée de ce qui se passe. « *Les Chinois, raconte Kwame Nkrumah dans son livre 'Dark days in Ghana', ont clairement fait comprendre qu'ils voyaient l'action de la police comme un obstacle temporaire dans le long combat contre le capitalisme, et rien de plus. Le genre d'événements auxquels il faut s'attendre, mais qui n'ont aucun effet, de quelque manière que ce soit, sur le résultat final.* » « *Tu es un homme jeune, indique Chou En-Laï, alors vice-président du parti communiste chinois, à Nkrumah. Tu as encore quarante années devant toi !* »

Lors du banquet qui est donné en l'honneur de Nkrumah le jour même du coup d'État, le président de la République populaire de Chine Liu Shao-Chi évoque la solidarité afro-asiatique et parle du combat révolutionnaire des peuples africains. Il dénonce le néocolonialisme et sa « *citadelle par excellence* », les États-Unis. Nkrumah répond en condamnant lui aussi le néocolonialisme, l'« *agression* » américaine au Vietnam.

Il appelle à un retrait de toutes les forces américaines pour laisser place à la paix. Mais il sait qu'il n'ira pas à Hanoï. Il doit rentrer en Afrique. Au plus vite.

Dans les 48 heures qui suivent, le dirigeant ghanéen déchu jongle entre le programme officiel de sa visite (mené sous l'œil plus que jamais vigilant de la sécurité chinoise) et les messages qui lui arrivent. Plusieurs dirigeants africains progressistes lui proposent l'hospitalité immédiate : le Guinéen Sékou Touré, mais aussi l'Égyptien Nasser, le président Nyerere de Tanzanie et le Malien Modibo Keita. Nkrumah saisit la proposition guinéenne. Le Ghana et la Guinée ont dès 1958 tenté l'expérience d'une union qui a fait long feu. Nkrumah a des liens personnels forts avec Touré. Il veut surtout être dans un pays le plus proche possible du Ghana. « *Je savais, écrit-il dans Dark days in Ghana, qu'en étant en Guinée, je serais dans de bonnes conditions pour poursuivre le combat révolutionnaire africain.* » Il quitte Pékin le 28 février 1966, à bord d'un avion prêté par les Soviétiques, fait escale à Moscou où il rencontre plusieurs officiels, en Yougoslavie, en Algérie et arrive en Guinée dans l'après-midi du 2 mars.

Une foule nombreuse s'est rassemblée à l'aéroport de Conakry. Nkrumah est salué par 21 salves de bienvenue. Le lendemain, le responsable guinéen, Ahmed Sékou Touré, annonce devant une foule galvanisée, brandissant des pancartes, qu'il fait de lui le co-président de la Guinée. « *Le président Sékou Touré fit un long discours, se souvient Nkrumah. Je ne savais pas sur le moment exactement ce qu'il disait. Il parlait en français et ma connaissance de ce langage était alors imparfaite. J'ai compris que j'avais été présenté au peuple de Guinée, mais je n'avais pas compris que j'avais été fait président.* » C'est seulement après la cérémonie, grâce aux compte-rendu des médias, qu'il prend pleinement conscience de ses nouvelles fonctions. Elles seront, de fait, essentiellement symboliques.

A Conakry, Kwame Nkrumah a été installé à la villa Syli. Il voit fréquemment Sékou Touré et les membres du gouvernement. Notam-

ment le soir, au dîner. Un rituel auquel l'épouse du leader guinéen, Andrée Touré, se prête volontiers. Des membres influents du PDG (Parti Démocratique de Guinée), le parti unique guinéen, sont régulièrement à sa table : Diallo Saïfoulaye, Lansana Beavogui, Diallo Abdoulaye. Un responsable du protocole nommé Sana Camara a été mis à sa disposition, ainsi que le commissaire de police Abdoulaye Combassa.

Le premier objectif de Kwame Nkrumah est de rentrer. De reprendre le pouvoir qui lui a été volé. Il s'adresse régulièrement à la population ghanéenne depuis les studios de la radio guinéenne, la Voix de la Révolution, et appelle à la résistance. En 1968, il appelle à lancer une « *Positive action* » pour renverser les militaires au pouvoir. L'historienne Ama Biney explique qu'il soutient également depuis Conakry un certain nombre d'opérations clandestines qui visent à le ramener au pouvoir [2]. A Accra, le National Liberation Council, de son côté, tente également de neutraliser Nkrumah. Ama Biney indique qu'une prime de 10 000 Livres Sterling est offerte à qui le ramènera à Accra, mort ou vif. Le 16 mars 1967, une tentative d'enlèvement de l'*Osagyefo* est même, raconte-t-elle, déjouée par la marine guinéenne.

Les journées de Kwame Nkrumah à la villa Syli commencent tôt. « *Je suis déjà debout et il est 4h30. J'adore travailler aux premières heures du matin* » écrit-il à June Milne, son exécutif littéraire un jour de 1967. « *Chaque jour, il y a une quantité importante de travail de bureau à accomplir, raconte par ailleurs Nkrumah dans Dark days in Ghana. Il faut lire les rapports rédigés à partir de la radio et d'autres sources, les analyser, agir en conséquence. La correspondance doit être traitée et des plans préparés pour la poursuite du combat révolutionnaire.* »

(Suite à la page 16)

In rfi.fr

Santé... Santé... Santé...

Infections urinaires récidivantes : un lien avec l'abus d'antibiotiques ?

Et si la cause de vos infections urinaires était due à une modification de votre microbiote intestinal ? Selon une nouvelle étude, des traitements à base d'antibiotiques pourrait être à l'origine de ces infections.

Les antibiotiques administrés chez les femmes pour soulager les infections urinaires pourraient-ils être en fait la source du problème ? Selon des chercheurs de la Washington University School of Medicine de St. Louis, les cystites à répétition pourraient être causées par un **déséquilibre du microbiote intestinal, lui-même provoqué par la prise d'antibiotiques**. Un cercle vicieux qui touche de nombreuses femmes : selon des études antérieures, jusqu'à **80% des femmes développent une infection urinaire au cours de leur vie** et un quart d'entre elles ont des récurrences fréquentes.

Leur étude, publiée le 2 mai dans la revue *Nature Microbiology*, montre que la prise d'antibiotiques élimine les bactéries pathogènes – la plupart du temps la bactérie E.Coli dans le cas de cystites – de la vessie, mais pas celles des intestins. Selon Scott Hultgren, l'un des chercheurs principaux de l'étude, les infections urinaires résultent d'ailleurs souvent de «l'ascension» de ces bactéries de l'intestin vers les voies urinaires. Ce qui cause alors les infections à répétition.

Pour parvenir à leurs résultats, les chercheurs ont recruté 31 femmes âgées de 18 à 45 ans. La moitié d'entre elles (15) avaient des antécédents d'infections urinaires récurrentes, soit trois ou quatre par an, et les 16 autres n'en avaient pas. Toutes les participantes ont alors fourni aux chercheurs des échantillons d'urine et de sang au début de l'étude, ainsi que des échantillons de selles tous les mois. En un an, **24 infections urinaires sont survenues**, la totalité chez les patientes avec des antécédents de cystites.

Les cystites ne sont pas dues à une mauvaise hygiène

Et étrangement, ce n'est pas la

présence de la bactérie E.coli qui faisait la différence entre les deux groupes de femmes, mais plutôt la **composition de leurs microbiotes intestinaux**. En effet, les résultats de l'étude ont montré que les patientes atteintes de cystites à répétition montraient une diminution de la diversité des espèces microbiennes intestinales saines.

«Notre étude démontre clairement que les antibiotiques ne préviennent pas les infections futures ou n'éliminent pas les souches responsables des infections urinaires de l'intestin, et ils peuvent même rendre la récurrence plus probable en maintenant le microbiome dans un état perturbé», a déclaré le Pr Colin Worby, co-auteur de l'étude.

Les chercheurs soulignent l'**importance de trouver des alternatives aux antibiotiques** et affirment que les infections urinaires sont loin d'être un problème d'hygiène. «C'est frustrant pour les femmes qui viennent chez le médecin après plusieurs récurrences, et le médecin, qui est généralement un homme, leur donne des conseils sur l'hygiène, conclut le Pr Hultgren. Ce n'est pas forcément une mauvaise hygiène qui en est la cause. Le problème réside dans la maladie elle-même, dans cette connexion entre l'intestin et la vessie et les niveaux d'inflammation.»

Attention : les antibiotiques restent néanmoins le meilleur traitement contre les infections urinaires, et évitent qu'elles se transforment en infections plus graves ou ne touchent les reins.

Sources :

• *Longitudinal multi-omics analyses link gut microbiome dysbiosis with recurrent urinary tract infections in women*, Nature Microbiology, 2 mai 2022

• *Recurrent UTIs linked to gut microbiome, chronic inflammation*, Washington University in St. Louis, 2 mai 2022

Que faire en cas d'infection urinaire ?

50 % des femmes souffrent d'une infection urinaire au moins une fois dans leur vie. Ce qu'il faut savoir et ce qu'il faut faire en cas de cystite.



«Les deux principaux facteurs de risque d'infection urinaire sont les rapports sexuels - du fait du mouvement du périnée et de l'ouverture de l'urètre qui augmente le risque de passage des microbes de la peau, la vulve, du périnée vers la vessie - et la déshydratation - qui concentre les germes dans la vessie, explique le Pr Neuzillet, urologue. Or, il se trouve qu'en été, statistiquement, la fréquence des rapports sexuels est plus importante, de nombreuses études l'ont établi, et les risques de déshydratation plus grands.» Si l'on ne boit pas assez, les urines sont plus concentrées (en microbes) et l'on va moins aux toilettes. Un cercle vicieux, car alors les microbes - déjà plus nombreux dans des urines concentrées - restent aussi plus longtemps dans la vessie.

On commence par boire plus pour uriner plus

La parade ? Le plus simple est de boire davantage tout au long de la journée pour aller aux toilettes plus souvent (l'idéal étant de ne jamais se retenir), sans oublier de jeter un coup d'œil à la couleur des urines à chaque miction : elles doivent rester claires durant toute la journée et ne pas sentir trop fort. Autre règle, plus encore pour les femmes qui sont sujettes aux infections à répétition : vider systématiquement sa vessie après un rapport sexuel.

>>A savoir : plusieurs études pointent le rôle des sous-vêtements dans les infections urinaires. Exit les strings,

la dentelle et les matières synthétiques, on préfère les dessous plus couvrants et en coton.

Pour être sûre : toujours un ECBU

De nombreuses femmes pratiquent l'automédication et prennent donc des antibiotiques quand elles sont confrontées à ce qu'elles associent - à tort ou à raison d'ailleurs - à une infection urinaire. «Il est important de rappeler que seule l'infection urinaire simple autorise l'automédication, prévient le Pr Neuzillet. C'est-à-dire une infection chez une femme entre 15 et 60 ans (après la puberté et avant la ménopause), après un rapport sexuel, et dont l'incidence ne dépasse pas 4 par an. Autrement dit en cas de cystite simple telle que définie médicalement.»

Sorti de ce cadre, le test urinaire (examen cyto bactériologique des urines, ECBU) est indispensable, car c'est la seule façon de cibler le bon antibiotique et donc de limiter les risques d'antibiorésistance. La région PACA (qui détient la palme en volume d'antibiotiques consommés) a ainsi lancé une campagne de sensibilisation (à l'usage des femmes, mais aussi de tous les professionnels de santé) en 2019 sur les risques de résistance sévère aux antibiotiques en cas d'infection urinaire et constate, depuis, une meilleure prise en charge (avec moins de prescription et/ou d'automédication).

(A suivre)

Source : topsante



Formation initiale

ESMT 2022

Concours d'entrée en 1^{ère} Année de Licences (LTI & LMeN)

CONCOURS EXTERNE

La formation au Diplôme de Licences Professionnelles dure 3 ans. Deux (02) options sont offertes au choix :

- Une option Licences en Télécommunications et Informatique (LTI)
- Une option Licences en Management et Economie du Numérique (LMeN).

DATE DU TEST : 21 mai 2022.

Le test aura lieu le même jour dans tous les pays membres et les pays utilisateurs de l'ESMT.

Pour les candidats résidant dans les pays où le concours n'est pas organisé, le recrutement se fera sur étude de dossier.

LIEU DU TEST : ESMT-Conakry, Com. de Ratoma, Quartier, Kaporo (face Lycée Français de Kipé).

CANDIDATS :

- Les titulaires d'un Baccalauréat ;
- Les étudiants inscrits en classe de terminale sous réserve de réussite au Bac en fin d'année.

PROGRAMME DES EPREUVES

Les épreuves comprennent :

- **Licences en Télécommunications et Informatique (LTI)**
 - Une épreuve de mathématiques, durée 2 heures, coefficient 2
 - Une épreuve d'électricité, durée 2 heures, coefficient 2
- **Licences en Management et Economie du Numérique (LMeN)**
 - Une épreuve de mathématiques, durée 2 heures, coefficient 2
 - Une épreuve de culture générale, durée 2 heures, coefficient 2

INSCRIPTIONS : Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **17 mai 2022**.

Le dépôt des candidatures se fera en deux étapes :

Etape 1 (en ligne) :

1. Aller sur le site de l'ESMT : www.esmt.sn

2. Cliquer sur « **INSCRIPTION EN LIGNE** ». Remplissez et soumettez le formulaire. Cette première étape consiste à créer votre profil. Un message ayant pour objet « *Confirmation Création Fiche Candidat* » vous sera envoyé dans votre boîte Mail.

3. Consultez votre boîte Mail et activez votre profil en cliquant sur le lien proposé dans le message reçu. Ce message contiendra également votre **login** et votre **mot de passe** qui vous permettront de vous connecter à votre espace afin de soumettre votre dossier de candidature.

Etape2 :

Se présenter à **ESMT-Conakry**, muni du dossier physique qui est composé des pièces suivantes :

- une photocopie légalisée de l'attestation de réussite au bac ou du diplôme lui-même ;
- une attestation d'inscription de l'année académique 2021-2022 pour les élèves en classe de terminale ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou d'un extrait de naissance ;
- les photocopies des bulletins de notes des classes de 11^{ème} Année, de 12^{ème} Année et de terminale.
- Régler les frais de dossiers d'un montant de **10 000 FCFA** auprès de la comptabilité de l'ESMT-Dakar après admission.

Vous recevrez un mail de convocation précisant le lieu du test.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

La recherche du financement de la formation est à la charge des candidats (demande de bourses aux états et aux organismes, prêt scolarités auprès des banques, prise en charge par la famille etc ...). Une fois admis, les candidats devront fournir à l'ESMT une attestation du mode de financement de leurs études.

Renseignements et inscriptions

ESMT-Conakry, Téléphones: +224 669221012/669221014

Email : teamesmt@arpt.gov.gn

Pour plus d'informations, consultez le site web de l'ESMT : www.esmt.sn



Formation initiale

ESMT 2022

Test d'entrée en 1^{ère} année du cycle d'Ingénieur de Conception des Télécommunications (INGC)

TESTS INTERNE ET EXTERNE

La formation d'ingénieur de conception dure 3 ans.

DATE DU TEST : 21 mai 2022.

Le test aura lieu le même jour dans tous les pays membres et les pays utilisateurs de l'ESMT.

Pour les candidats résidant dans les pays où le test n'est pas organisé, le recrutement se fera sur étude de dossier.

LIEU DU TEST : ESMT-Conakry, Com. de Ratoma, Quartier, Kaporé (face Lycée Français de Kipé).

CANDIDATS :

Il y a 2 types de candidatures :

- Candidatures externes : tout candidat
 - Ayant suivi avec succès 2 années d'enseignements supérieurs scientifiques (maths, physique, chimie, génie électrique, etc ...)
 - Inscrits en 2^e année d'enseignements scientifiques (maths, physique, chimie, génie électrique, etc ...), sous réserve de réussite en fin d'année ;
 - Inscrits en dernière année de classes préparatoires aux grandes Ecoles Scientifiques.
- Candidatures internes (ou professionnelles)
 - Les IGTT ou équivalents qui remplissent les conditions d'ancienneté prévues par la législation en vigueur dans leur entreprise ou dans leur pays.

PROGRAMME DES EPREUVES

Le test comprend 3 épreuves :

- une épreuve de culture générale, durée 2 heures, coefficient 2 ;
- une épreuve de Mathématiques, durée 2 heures 30, coefficient 3,
- une épreuve de physique, durée 2 heures 30, coefficient 3.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **17 mai 2022 à 16h 30'**.

Le dépôt des candidatures se fera en deux étapes :

Etape 1 (en ligne) :

- Aller sur le site de l'ESMT : www.esmt.sn
- Cliquer sur « **INSCRIPTION EN LIGNE** ». Remplissez et soumettez le formulaire. Cette première étape consiste à créer votre profil. Un message ayant pour objet « *Confirmation Création Fiche Candidat* » vous sera envoyé dans votre boîte Mail.
- Consultez votre boîte Mail et activez votre profil en cliquant sur le lien proposé dans le message reçu. Ce message contiendra également votre **login** et votre **mot de passe** qui vous permettront de vous connecter à votre espace afin de soumettre votre dossier de candidature.

Etape2 :

- Se présenter à **ESMT-Conakry** muni du dossier physique qui est composé des pièces suivantes :

- une photocopie légalisée de l'attestation de réussite au bac ou du diplôme lui-même ;
- une photocopie légalisée du diplôme de BAC +2 ou une attestation d'inscription en 2^{ème} année pour l'année académique 2021-2022;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou d'un extrait de naissance ;
- les photocopies des bulletins de notes des deux dernières classes.
- Régler les frais de dossiers d'un montant de **10 000 FCFA** auprès de la comptabilité de l'ESMT-Dakar pour les admis.

Vous recevrez un mail de convocation précisant les jours dates, heures et lieu du test.

Programme du concours d'entrée en première année du cycle INGC

Le test portera sur le programme suivant :

Mathématiques – durée 2 h30 – coefficient 3	Physique – durée 2 h30 – coefficient 3
1. Nombres et Structures (corps, groupes, etc.) 2. Polynômes et Fraction Rationnelles 3. Algèbre Linéaire et Multilinéaire 4. Espace Vectoriel Euclidien / Espace Vectoriel Normé 5. Suites et Séries de réels, de complexes 6. Fonctions d'une variable réelle (calcul différentiel et intégral) 7. Fonctions de plusieurs variables (calcul différentiel et intégral) 8. Géométrie affine 9. Géométrie analytique et différentielle 10. Coniques et quadriques	1. Thermique et thermodynamique 2. Mécanique du point 3. Mécanique des systèmes et des solides 4. Optique Géométrique 5. Electrostatique 6. Electricité : circuits électriques, circuits électroniques 7. Physique Ondulatoire/Optique 8. Electromagnétisme
Culture Générale – durée 2 h – coefficient 2	
Cette épreuve a pour but d'appréhender l'esprit d'analyse de synthèse des candidats à partir de leur connaissance de l'environnement des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'étude concerne un dossier portant sur les sujets d'actualité du secteur	

FINANCEMENT DE LA FORMATION

La recherche du financement de la formation est à la charge des candidats (demande de bourses aux états et aux organismes, prêt scolarités auprès des banques, prises en charge par la famille etc ...)
 Une fois admis, les candidats devront fournir à l'ESMT une attestation du mode de financement de leurs études.

Renseignements et inscriptions

ESMT-Conakry, Téléphones: +224 669221012/669221014

Email : teamesmt@arpt.gov.gn

Pour plus d'informations, consultez le site web de l'ESMT :

www.esmt.sn

Téléphone : +221 33 869 03 00 ; Email : scolarité@esmt.sn

Kwame Nkrumah

Les années guinéennes

La correspondance seule, le téléphone et les câbles m'occupent, moi et mon secrétariat, plusieurs heures par jour. »

Kwame Nkrumah reçoit de nombreux visiteurs à Conakry. Notamment des « combattants de la liberté » et membres d'organisations progressistes. « Loin de me sentir isolé, expliquera-t-il, comme la presse impérialiste voudrait le faire croire à ses lecteurs, je ne me suis jamais autant senti relié aux affaires africaines et mondiales ». Le combattant indépendantiste bissau-guinéen Amilcar Cabral, autre hôte de Sékou Touré, lui rend plusieurs visites. Et nourrit sa réflexion sur la lutte armée.

L'ancien leader ghanéen consacre beaucoup de temps à l'écriture. Il développe ses idées sur la place de l'Afrique dans le monde et l'état des relations internationales dans des ouvrages et des pamphlets. Dans « Challenge in the Congo » (1968), il revient sur la crise congolaise, de la sécession du Katanga à la prise de pouvoir de Mobutu. L'ouvrage « Dark days in Ghana » (1968) - largement cité dans cet article - lui donne l'occasion de revenir sur sa chute et son exil à Conakry. Mais Nkrumah écrit aussi plus généralement sur les luttes africaines dans « Class Struggle in Africa » (1969) ou dans « Handbook of Revolutionary warfare » (1970)... Avec June Milne, **il crée Panaf books** pour prendre le relais de son précédent éditeur, qui l'a abandonné après le coup d'État de 1966.

L'approfondissement d'une pensée politique révolutionnaire

Tout en approfondissant sa pensée, Nkrumah fait évoluer, au fil de ses lectures et de ses entretiens, certaines de ses positions pendant cette

période guinéenne. **Selon June Milne**, c'est à Conakry qu'il modifie notamment sa position sur le non-alignement : « dans le nouveau contexte international de la détente et alors que la phase armée du combat révolutionnaire a été effectivement lancée en Afrique, en Asie et en Amérique latine, Nkrumah considère qu'il n'est plus possible d'adopter une troisième voie à l'extérieur du conflit principal. » Sa vision des relations internationales oppose désormais deux camps, le « révolutionnaire » et le « contre-révolutionnaire », elle rejoint la conception bipolaire d'un face-à-face entre le monde socialiste et le monde capitaliste « avec ses extensions de l'impérialisme, du néocolonialisme et du colonialisme ».

Ces années guinéennes confirment aussi l'attachement de Kwame Nkrumah aux affaires afro-américaines, écho lointain du long séjour qu'il a effectué aux États-Unis. Il écrit à Conakry « Le spectre du pouvoir noir », « The Spectre of Black Power » (1968), qui souligne l'importance des connections intellectuelles transatlantiques et la communauté de lutte des personnes d'ascendance africaine : « Le travail des premiers pionniers du panafricanisme comme H. Sylvester Williams, Dr Web Du Bois, Marcus Garvey et John Padmore, dont aucun n'est né en Afrique, sont devenus des joyaux de l'histoire de l'Afrique », écrit ainsi Nkrumah.

Signe supplémentaire des liens forts qui se sont établis entre activistes de part et d'autre de l'Atlantique, la présence à Conakry, à ses côtés, du militant des Black Panthers Stokely Carmichael (qui adoptera le nom de Kwame Ture en hommage à Kwame Nkrumah et Sékou Touré), par ailleurs compagnon de la

chanteuse Myriam Makeba. Stokely Carmichael se décrit lui-même dans ses mémoires comme l'un des quarante à soixante loyalistes présents autour de l'Osagyefo dans la capitale guinéenne[3].

Kwame Nkrumah profite enfin de ces années pour vivre une autre vie. Il joue au tennis, pratique le jeu d'échecs qu'il trouve stimulant et relaxant à la fois, suit un entraînement militaire. Il apprend le français avec Mme Julienne Batchily. Il marche longuement et avec plaisir : « Conakry est magnifiquement située sur un promontoire de terre qui s'avance dans la mer, confie-t-il dans Dark days in Ghana. Où que vous alliez dans la ville, vous êtes seulement à quelques minutes de distance de plages de sable et de beaux points de vue sur les côtes voisines. On trouve plusieurs îles au large : Kassa, Fotoba, Tamara et d'autres. On dit de l'une d'elles qu'elle a été la source d'inspiration pour l'Île au Trésor de Robert Louis Stevenson. »

Pendant l'année 1968, explique l'historienne Ama Biney[4], on voit chez Nkrumah les signes d'une santé qui se dégrade. L'année suivante, l'espoir d'un contre-coup d'État « imminent » l'incite à repousser sans cesse des plans de départ pour des soins en Union soviétique. En 1970, sa santé se détériore à nouveau et son entourage doute du diagnostic de lumbago aigu qui lui est fait par un médecin. Plus les semaines passent, plus ses hôtes guinéens l'encouragent à aller suivre des soins à l'étranger. Il n'accepte qu'en août 1971 le voyage à Bucarest. C'est là qu'il décède le 27 avril 1972 d'un cancer de la prostate « seul et isolé, conclue Ama Biney, mais infiniment optimiste. »

In rfi.fr

Côte d'Ivoire

Alassane Ouattara ouvre la COP15 face à «l'urgence climatique»



Abidjan est pendant deux semaines la capitale mondiale de la lutte contre la désertification, à l'occasion de la COP15 qui s'est ouverte ce lundi 9 mai. Une douzaine de chefs d'État sont sur place, dont neuf africains.

Alassane Ouattara a ouvert ce lundi matin la **COP15 contre la désertification** en dressant un tableau sombre de la situation environnementale. « Notre sommet se tient dans un contexte d'urgence climatique qui impacte durablement nos politiques de gestion des terres et exacerbe le phénomène de sécheresse », a-t-il alerté. « La dégradation des sols affecte 52% des terres agricoles et menace 2,6 milliards de personnes. 12 millions d'hectares de terres arables sont perdus. »

Le chef de l'État ivoirien a rappelé que son pays était particulièrement touché par la désertification et la dégradation des terres et, en particulier, des forêts. Le pays a perdu 80% de son couvert forestier depuis l'indépendance, rappelle notre correspondant à Abidjan, **Pierre Pinto**.

Il y a urgence a aussi rappelé le président de la commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat : « La lutte harassante de l'Afrique contre la sécheresse et ses conséquences a donné lieu à une multitude de stratégies. A la vérité, toutes ces stratégies et toutes ces conférences n'ont pas atteint les résultats attendus.

Chaque jour qui passe, la démographie augmente alors que l'environnement se dégrade entraînant la raréfaction des ressources. C'est pour cette raison qu'il faut agir vite avant qu'il ne soit trop tard. L'initiative d'Abidjan répond à cette impératif d'action. »

1,5 milliard sur cinq ans

Pour contrer ce phénomène et restaurer 3 millions d'hectares de forêts d'ici 2030, Alassane Ouattara souhaite notamment miser sur l'agroforesterie et impliquer le secteur privé. Et pour permettre à la Côte d'Ivoire de restaurer ces terres dégradées et renforcer durablement la productivité agricole, le président ivoirien a donc demandé aux bailleurs de fonds internationaux de contribuer à hauteur de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans.

Objectif : faire de la Côte d'Ivoire – dont un quart du PIB dépend de l'agriculture – le laboratoire d'une nouvelle stratégie de restauration des terres dégradées. « L'initiative d'Abidjan est non seulement conçue comme un modèle de gestion durable des terres, mais aussi un modèle de production durable, susceptible de créer des emplois. C'est surtout un modèle qui peuvent être répliqué en Afrique et dans d'autres régions du monde », a-t-il fait valoir.

Rfi.fr